

Bourses nationales d'études du second degré de lycée, Année scolaire : 2020-2021

Au regard de la crise sanitaire actuellement traversée et de l'incertitude demeurant sur les modalités de reprise des cours dans les établissements du second degré, le déroulement de la campagne de bourses de lycée 2020-2021 se voit réaménagé en deux périodes, telles que ;

- du mois de mai au 7 juillet 2020, **sous format papier**,
- de la rentrée de septembre au 15 octobre 2020 inclus, par internet et sous format papier,

Nous vous invitons à consulter le site du ministère de l'éducation nationale sur les aides financières au lycée :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

SONT CONCERNÉS PAR LA DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCÉE

Les lycéens actuels **qui ne sont pas boursiers** et qui voudraient présenter une demande pour septembre 2020,

Tous les élèves en classe de 3ème de collège qui accéderont au lycée à la rentrée de septembre 2020,

Les lycéens déjà boursiers n'ont pas de demande à faire, la bourse est reconduite automatiquement.

Les dossiers devront être constitués même si le choix de l'orientation n'est pas encore arrêté.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous devez télécharger le dossier de demande de bourse (imprimé CERFA n°11319*17 à l'adresse suivante : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11319.do

Une fois rempli, le dossier est à envoyer par la Poste à l'adresse du lycée à l'attention du service intendance, vous avez également la possibilité, une fois scanné l'ensemble de votre dossier, de le transmettre par mail à gest.dpinternat32v@ac-dijon.fr

Vous vous assurerez de bien transmettre les pièces justificatives demandées au dos de l'imprimé et veillerez à bien signer et dater la demande ; ceci pour éviter tout retard dans le traitement de votre dossier.

CALENDRIER

Les dossiers devront être déposés **au plus tard le 7 juillet 2020** pour la première période. Une deuxième information concernant la deuxième période sera transmise via ECLAT début septembre 2020.